

« Sage-femme, une profession médicale
pour la santé des femmes »

FLASH INFO

Nouveau week-end noir du 27 au 30 janvier 2022

18 janvier 2022

PATIENCE ET OPINIATRETE

L'année 2022 commence malheureusement dans la continuité de la précédente avec, pour nous, des inquiétudes grandissantes concernant l'avenir de notre profession.

Nous le clamons depuis plus d'un an :

- Tant que l'ensemble des sages-femmes ne seront pas reconnues à leur juste valeur, tant sur le plan salarial que statutaire et institutionnel,
- Tant que les moyens ne nous seront pas donnés pour assurer la sécurité de nos patientes et leurs nouveau-nés via des effectifs adaptés,
- Tant que notre profession perdra de son attractivité :

Nous resterons mobilisé.e.s.

Nos **collègues du privé** subissent des pressions intolérables de la part de leurs directions. Leurs salaires restent de 25% moins élevés que dans le public. Aucun dialogue constructif n'a pu s'ouvrir avec des directions et la fédération des hôpitaux privés qui restent sourds et aveugles à ce qui se passe dans leurs maternités.

Nos **collègues territoriaux.ales**, mobilisé.e.s en nombre le 11 janvier, voient leurs moyens diminuer d'année en année, alors que les besoins augmentent. Dépendant.e.s de la tutelle des départements, ils/elles ont souvent trop peu de moyens pour exercer dans de bonnes conditions, selon la volonté des départements et des directeurs de PMI.

De plus, ils/elles ne bénéficieront pas des primes des autres fonctionnaires (perte de 183 + 240 € mensuels par rapport aux sages-femmes des hôpitaux). Leurs salaires sont trop souvent très différents d'un département à un autre selon la reconnaissance qui leur est accordée.

Nos **collègues enseignant.e.s** ne bénéficient toujours pas d'un statut leur permettant l'accès à la bi-appartenance (enseignement / clinique / recherche), ni des primes Ségur et "d'exercice médical".

Nos **collègues coordinateur.trices** sont trop souvent sans interlocuteur clairement identifié. Accéder à leur place légitime au sein de la gouvernance hospitalière ne va pas de soi, et chaque jour, ils/elles doivent réaffirmer leur management .

De plus, ils/elles sont exclu.e.s des revalorisations indiciaires et bénéficient

d'une prime d'encadrement inférieure à celle des cadres de santé.

Nos **futur.e.s collègues** n'ont pas les mêmes droits que les autres étudiants des filières médicales, ils/elles n'ont pas tous accès à l'ensemble des services universitaires, leurs frais de scolarité en cas de reconversion sont trop souvent exorbitants.

Alors que les étudiants ne devraient pas être là pour pallier le manque de personnel, leur présence est trop souvent indispensable.

Nous n'oublions pas **les sages-femmes de la fonction publique hospitalière** dont la prochaine revalorisation ne tient pas ses promesses et pour lesquelles le statut est plus que jamais inadapté.

Les sages-femmes libérales sont aussi en attente d'une réelle reconnaissance : valeur de leurs actes, identification claire dans les parcours de soin.

Et après?

Deux possibilités s'offraient à nous : capituler ou persévérer.

Le sondage que nous avons réalisé auprès de nos adhérent.e.s nous conforte dans nos convictions.

Plus de 98% se prononcent pour une poursuite du mouvement.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour le prochain **WEEK-END NOIR**

**du jeudi 27 janvier 0h00 au dimanche 30 janvier
23h59.**

Vous en connaissez désormais les modalités, et pouvez trouver des documents supports en suivant ce [lien](#).

Préparez-vous à nous retrouver prochainement à Paris pour une nouvelle manifestation (date à définir).

Prenez soin de vous.

Le projet de Loi de Madame la députée Annie Chapelier, voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 25 novembre et portant des avancées importantes pour notre profession (6ème année, sage-femme maître de stage, classification INSEE...) n'est toujours pas au programme du Sénat (chemin obligatoire pour sa validation et sa mise en application).

Nous vous invitons donc à nouveau à aller à la rencontre de vos [sénateurs](#), afin d'appuyer la présentation de ce projet de loi dans les prochaines semaines.

© 2022 ONSSF

ONSSF
38 rue Dunois
75647 PARIS cedex 13
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue